



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 298-2022
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.438

Déposée le : 08.12.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Messerli (Nidau, PEV) (porte-parole)
Herren-Brauen (Rosshäusern, Le Centre)
Ritter (Burgdorf, PVL)
Ammann (Bern, LG)
Kocher Hirt (Worben, PS)
Leuenberger (Uettligen, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Chancellerie d'État
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Consolider la démocratie : il faut un langage simplifié et facile à comprendre pour le matériel de vote

Le Conseil-exécutif est chargé d'examiner dans quelle mesure la formulation du matériel de vote cantonal peut être simplifiée, clarifiée et rendue plus accessible aux électrices et électeurs. Ce faisant, il étudiera en particulier les points suivants :

1. Le matériel de vote doit aussi être proposé en langue simplifiée et joint au message officiel de la votation concernée.
2. Des vidéos explicatives simples et accessibles à toutes et à tous doivent être réalisées et mises à disposition en complément du matériel de vote.

Développement :

Durant la session d'hiver 2022, la motion « Droits politiques pour les personnes sous curatelle de portée générale » a été adoptée sous forme de postulat. Indépendamment du fait que le droit de vote soit ou non accordé à l'avenir aussi aux personnes sous curatelle de portée générale, il est important de garantir la compréhensibilité du matériel de vote pour l'ensemble des électrices et électeurs, et ce quels que soient leur niveau de formation et les troubles cognitifs dont ils pourraient souffrir. L'objectif doit être d'améliorer la participation de tout un chacun à la vie démocratique.

Dans son rapport « Langue facile dans le canton de Berne – Rapport de mise en œuvre de la motion 242-2018 Sancar » du 17 mars 2021, le Conseil-exécutif expose notamment les mesures prévues pour assurer, également aux personnes en situation de handicap, un accès avec le moins d'obstacles possible aux principales informations officielles. Il s'agit selon lui de développer largement l'emploi de la langue simplifiée et de manière ciblée celui de la langue facile dans le canton de Berne. Le rapport n'aborde toutefois pas explicitement les besoins d'une population plus étendue à disposer d'informations compréhensibles dans le matériel de vote. Vulgariser des problématiques complexes constitue un véritable défi mais aussi un pas essentiel pour garantir le bon fonctionnement de notre démocratie. Le recours à une langue simple et compréhensible dans les affaires publiques contribue à renforcer la participation politique.

Destinataires

- Grand Conseil